

Ceci est une communication marketing.

Fiche d'information | 30 avril 2026

Vanguard FTSE Eurozone UCITS ETF

EUR Acc - Un exchange-traded fund

Date de création: 19 mai 2026

Encours total (million) 0 € | Encours classe d'actifs (million) 0 € au 30 avril 2026

Informations clés sur le ETF

	Symbole boursier	SEDOL	Reuters	Bloomberg	Bloomberg iNav	Valoren
SIX Swiss Exchange						
EUR	VEZU	BSRDCZ6	VEZU.S	VEZU SW	iVEXAEUR	154014721
NYSE Euronext						
EUR	VEZU	BSRDCK1	VEZU.AS	VEZU NA	iVEXAEUR	—
Deutsche Börse						
EUR	VEXA	BSRD858	VEXA.DE	VEXA GY	iVEXAEUR	—
Borsa Italiana S.p.A.						
EUR	VEZU	BSRDCG7	VEZU.MI	VEZU IM	iVEXAEUR	—

Devise de référence	Déclarations fiscales	SRI*	Code de l'indice	Structure d'investissement	Domicile
EUR	Déclaré au Royaume-Uni	4	AWNT07E	UCITS	Irlande

Entité juridique	Méthode d'investissement	ISIN	Dividendes	Versement des dividendes	Gestionnaire de portefeuille
Vanguard Funds plc	Acquisition réelle	IE000G4J3CW6	Accumulé	—	Global Equity Index Management (GE)

Le Montant des frais courants (MFC)[†] 0,07 %

[†] Le Montant des frais courants (MFC) englobe les frais administratifs, juridiques, réglementaires, d'audit, de dépositaire et d'enregistrement encourus au titre des Fonds. Lorsque vous investissez auprès d'un gestionnaire de fonds, vous payez des commissions, comme la Commission de gestion annuelle (CGA) qui couvre les frais de gestion du fonds du gestionnaire du fonds. La CGA, les frais de fonctionnement courants et les autres frais d'exploitation constituent ensemble le total des « frais courants » du fonds.

Objectifs et politique d'investissement

- Dans le cadre de la réalisation de son objectif d'investissement, le Fonds vise à offrir une performance qui, avant application des frais et charges, est similaire à celle de l'Indice. Le Fonds applique une approche de gestion passive (ou indiciaire), par l'acquisition physique de titres, et vise à reproduire la performance de l'Indice FTSE Eurozone Index (l'« Indice »).
- L'Indice fait partie d'une gamme d'indices conçus pour aider les investisseurs européens à évaluer leurs investissements internationaux. Il comprend des actions de grande et moyenne capitalisations offrant une couverture des marchés de la zone euro.
- Le Fonds vise à : 1. Suivre la performance de l'Indice en le répliquant intégralement, de sorte que le Fonds investisse dans l'ensemble, ou la quasi-totalité, des composants de l'Indice, en rapprochant, dans la mesure du possible, la pondération de ces investissements de celle de l'Indice. 2. Rester pleinement investi, sauf dans des conditions politiques, de marché ou similaires considérées comme extraordinaires dans lesquelles le Fonds peut s'écarter temporairement de cette politique d'investissement pour éviter les pertes.

Pour investisseurs professionnels uniquement (au sens de la Directive MiFID II) investissant pour leur propre compte (y compris des sociétés de gestion (fonds des fonds) et des clients professionnels investissant pour le compte de leurs clients discrétionnaires). Ne peut pas être distribué au grand public.

Vanguard FTSE Eurozone UCITS ETF

EUR Acc - Un exchange-traded fund

Résumé de la performance

EUR—Vanguard FTSE Eurozone UCITS ETF
Indice de référence — FTSE Eurozone Index Net Tax

Le fonds a été lancé le 19 mai 2026. Performance
sera disponible un an après.

Vanguard FTSE Eurozone UCITS ETF

EUR Acc - Un exchange-traded fund

Informations sur les risques des investissements

La valeur des investissements et les revenus en découlant peuvent varier à la baisse comme à la hausse et il se peut que les investisseurs ne recouvrent pas l'intégralité du montant investi.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Des placements dans des PME peuvent être plus volatils que des placements dans des grandes sociétés de premier plan bien établies.

L'achat et la vente de parts d'ETF ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un courtier. Le placement dans un ETF comprend des commissions de courtage ainsi qu'un écart cours acheteur-cours vendeur qui doivent être pris en compte au préalable.

Le Fonds peut utiliser des instruments financiers dérivés afin de réduire le risque ou le coût et/ou de générer des revenus ou une croissance supplémentaires. L'utilisation d'instruments financiers dérivés est susceptible d'augmenter ou de réduire l'exposition aux actifs sous-jacents et de susciter des fluctuations plus importantes de la valeur nette d'inventaire du Fonds. Un instrument financier dérivé est un contrat financier dont la valeur est basée sur la valeur d'un actif financier (comme une action, une obligation ou une devise) ou d'un indice de marché.

Certains instruments dérivés présentent un risque de perte supérieur quand la contrepartie du fonds manque à ses obligations de paiement. Certains fonds investissent dans des titres libellés dans différentes devises. La valeur de ces placements peut fluctuer à la hausse ou à la baisse en fonction des variations des taux de change.

Pour de plus ample informations sur les risques, veuillez consulter la section << Facteurs de risque >> du prospectus sur notre site web à l'adresse <https://global.vanguard.com>.

Pour plus d'information, veuillez contacter votre responsable commercial local ou:

Web: <http://global.vanguard.com>

Services à la clientèle (Europe): Tel. +44 (0)203 753 4305

Email: european_client_services@vanguard.co.uk

Non conseillé investisseur personnelle: Personal_investor_enquiries@vanguard.co.uk

Enune Information

Ceci est une communication marketing.

Pour de plus amples informations sur les politiques et les risques d'investissement du fonds, veuillez vous reporter au prospectus de l'OPCVM et au DIC avant de prendre toute décision finale d'investissement. Le DIC relatif à ce fonds est disponible dans les langues locales, avec le prospectus (en anglais uniquement), sur le site Internet de Vanguard à l'adresse <https://global.vanguard.com/>.

Les informations figurant dans les présentes ne constituent en aucun cas une offre d'achat ou de vente, ni la sollicitation d'une offre d'achat ou de vente de titres, dans un territoire dans lequel une telle offre ou sollicitation serait contraire à la loi, ni à l'égard d'une personne envers laquelle il serait illégal de formuler une telle offre ou sollicitation, ou si la personne à l'origine de l'offre ou de la sollicitation n'est pas habilitée à la formuler. Les informations présentent un caractère général et ne constituent pas des conseils en investissement, ni des conseils juridiques ou fiscaux. Les investisseurs potentiels sont invités à consulter leurs propres conseillers professionnels au sujet des conséquences d'un investissement dans des actions, de la détention ou de la cession de actions, et de la réception de distributions relatives à tout investissement.

Vanguard Funds plc a été agréée en qualité d'OPCVM par la Banque centrale d'Irlande et enregistrée en vue de sa distribution publique dans certains pays de l'Union européenne. Les investisseurs potentiels sont invités à consulter le prospectus des Fonds pour davantage d'informations. Il est également recommandé aux investisseurs potentiels de consulter leurs propres conseillers sur les implications de leur décision d'investissement, sur la détention ou la cession de parts des fonds et sur les implications de la perception de distributions au titre de ces parts en vertu de la loi du pays dans lequel ils sont assujettis à l'impôt.

Le gestionnaire de Vanguard Funds plc est Vanguard Group (Ireland) Limited. Vanguard Asset Management, Limited est un distributeur de Vanguard Funds plc.

La Valeur nette d'inventaire indicative ("iNAV") des ETF de Vanguard est publiée sur Bloomberg ou Reuters. Pour davantage d'informations sur les participations, veuillez consulter la Politique de participation des portefeuilles à l'adresse <https://fund-docs.vanguard.com/portfolio-holdings-disclosure-policy.pdf>.

Le Gestionnaire des fonds domiciliés en Irlande peut décider de mettre fin à tous les accords conclus pour la commercialisation des actions dans un ou plusieurs pays conformément à la Directive OPCVM, dans sa version modifiée le cas échéant.

Pour les investisseurs des fonds domiciliés en Irlande, une synthèse des droits des investisseurs peut être obtenue via le site <https://www.ie.vanguard/content/dam/intl/europe/documents/en/vanguard-investors-rights-summary-irish-funds-jan22.pdf> et est disponible en anglais, allemand, français, espagnol, néerlandais et italien.

Les sociétés du London Stock Exchange Group comprennent FTSE International Limited (« FTSE »), Frank Russell Company (« Russell »), MTS Next Limited (« MTS ») et FTSE TMX Global Debt Capital Markets Inc. (« FTSE TMX »). Tous droits réservés. « FTSE », « Russell », « MTS », « FTSE TMX » et « FTSE Russell », ainsi que toute autre marque de service ou marque déposée liée aux indices FTSE ou Russell, sont des marques déposées des sociétés du London Stock Exchange Group et sont utilisées par FTSE, MTS, FTSE TMX et Russell sous licence. Toutes les informations sont uniquement fournies à titre indicatif. Les sociétés du London Stock Exchange Group, ou leurs concédants de licence, n'assument aucune responsabilité en cas d'erreur ou de perte découlant de l'utilisation de la présente publication. Ni les sociétés du London Stock Exchange Group, ni l'un de leurs concédants de licence ne font de quelque déclaration, prévision, garantie ou observation, explicite ou implicite, quant aux résultats à obtenir par l'utilisation des indices FTSE ou quant à la justesse ou convenance à quelque fin que ce soit des Indices.

L'Industry Classification Benchmark (« ICB ») est la propriété de FTSE. FTSE n'assume aucune responsabilité vis-à-vis de qui que ce soit pour toute perte ou tout dommage découlant de toute erreur ou omission dans l'ICB.

SEDOL et SEDOL Masterfile® sont des marques déposées de la London Stock Exchange Group PLC.

Les données SEDOL ont été fournies par le SEDOL Masterfile® de la London Stock Exchange.